

Conseil de Développement du PETR Vidourle Camargue

COMPTE RENDU ASSEMBLEE PLEINIÈRE Lundi 7 novembre 2022 A Aimargues

En présence de :

Philippe GRAS, 1^{er} Vice-président du PETR, chargé du développement économique et du Conseil de développement,

Présents :

CONSTANT Claude, Président, SARRUS-DRIVET Philippe, JOLIVEL Bertrand, AVESQUE Alain, MORO Eric, FONTANA Jean-François.

Excusés :

ROUGER Bernard, FLUTET Gilles, LEFORT Robert.

Administration : Maxime Charlier, Directeur, Frédéric Cambessédès Chargé de mission, Catherine Bazile, secrétaire.

M. Gras accueille les membres du Conseil de développement et les remercie de leur présence.

Cette réunion fait un point d'étape dans l'avancement des commissions et dans la diffusion de leurs conclusions auprès des EPCI et communes du territoire.

M. Constant ouvre la séance en rappelant le travail mené par les différentes commissions. Celles-ci ont présenté leurs travaux et l'évolution de leur réflexion et de leurs démarches en conférence des maires, le 6 juillet dernier. Le travail a débouché sur des propositions concrètes et très pratiques. Après la présentation, le conseil de développement a proposé de se rendre dans chaque EPCI et dans les communes qui le souhaitent afin de présenter les propositions.

Un courrier a été envoyé par le PETR en ce sens aux EPCI à la suite du Comité syndical du 5 octobre à la demande de M. Gras.

La Communauté de Communes Rhône-Vistre-Vidourle a répondu favorablement et positionné une date. Elle est la seule à ce jour.

M. Jolivel se demande pourquoi si peu de réponses ? Pour parler de la commission photovoltaïque, c'est plus que jamais un sujet d'actualité, alors quel est le frein ?

M. Moro fait part de la très faible mobilisation des communes (1/50). Le travail de la commission a demandé une capacité de travail et d'investissement personnel et bénévole. Il se demande comment les mobiliser.

M. Constant déplore également le manque de réaction des communes.

M. Charlier pense que le format de présentation en conseil communautaire n'est peut-être pas adapté, faut-il envisager une visioconférence ?

M. Constant propose de renvoyer un mail à l'ensemble des communes aux communes.

M. Moro suggère plutôt de repérer les communes « motrices » qui pourraient donner l'exemple et faire partir la démarche.

M. Constant imagine que le travail mené en un temps très court a peut-être surpris.

M. Cambessédès pense qu'il faut revoir le format. Il faut respecter une équité d'information des communes mais pourquoi ne pas cibler des communes pilotes en capacité de passer à l'action.

Pour M. Moro, le rôle du conseil de développement est d'informer, alors le manque de résultats est frustrant. Il faut trouver un moyen de débloquer la situation.

M. Gras accueillera le conseil de développement à la communauté de communes Rhône Vistre Vidourle, en présence des maires. C'est une première étape.

M. Sarrus-Drivet se questionne sur l'articulation conseil de développement/élus du territoire. Aurait-il fallu faire remonter les demandes des élus ?

M. Constant ne pense pas qu'il y est contresens, en effet les sujets de travail des commissions sont pertinents, répondent aux préoccupations des collectivités. Les retours sont positifs.

M. Cambessédès se veut rassurant : savoir que le conseil de développement existe, qu'il a fait du bon travail et qu'il est disponible c'est déjà important. L'adéquation avec les problématiques des collectivités est réelle. Certes la phase opérationnelle est lente à démarrer mais les résultats seront positifs.

M. Constant propose de faire une relance. Les maires des petites communes sont souvent perdus mais surement intéressés. Il faut laisser un peu de temps.

M. Charlier rappelle que le conseil de développement est récent, les élus ne se sont pas encore saisis de la démarche collaborative. On peut envisager de recadrer le travail pour la suite et pourquoi ne pas limiter le nombre de commissions pour plus d'efficacité.

Il peut être proposé pour 2023 de créer 2 commissions : 1 en auto-saisine et 1 sur saisine du comité syndical afin de répondre aux attentes des élus.

M. Constant préconise de solliciter directement une date de rendez-vous aux CC.

Autre point à examiner, M. Constant fait part de la démission de 2 membres : Mme Couvreur et Mme Giron. Il faudra les remplacer. De plus, plusieurs personnes qui s'étaient engagées dans la démarche ne répondent pas aux sollicitations.

M. Gras propose que le Président du PETR informe les communautés de communes pour qu'elles proposent de nouveaux membres.

Relevés de décisions :

- Le PETR relance directement les EPCI pour solliciter une présentation en Conseil communautaire
- Le PETR cible des communes susceptibles d'être directement intéressées par une présentation notamment pour la commission photovoltaïque
- Le PETR informe les EPCI concernées pour remplacer les deux membres démissionnaires.

A noter depuis la réunion, plusieurs présentations ont été fixées en lien avec les communes/EPCI du territoire :

Présentation en conseil communautaire :

- 1^{er} décembre 2022 : CC Terre de Camargue à Aigues-Mortes | Conseil communautaire à 17h
- 15 décembre 2022 : CC Rhône-Vistre-Vidourle à Gallargues-Le-Montueux | Conseil communautaire à 18h30

Présentation Commission photovoltaïque :

- 23 novembre 2022 : Commune d'Aimargues en mairie à 10h
- 7 décembre 2022 : Commune d'Aubais en mairie à 15h

Présentation Commission Mobilités :

- 19 décembre 2022 : CC Pays de Lunel au siège le matin (horaire à confirmer)

➔ Pour préparer les réunions en conseils communautaires une séance de travail a été fixée au 29 novembre 2022 à 14h dans les locaux du PETR à Aimargues.

Le Président,
Claude Constant

